



Enregistrer la remise de précurseurs d'explosifs

Lorsqu'un client désire acheter des précurseurs soumis à des restrictions au sens de l'Art.3 de la LPSE¹ et de l'Annexe I de l'OPSE² ou des mélanges et solutions qui contiennent des précurseurs, le vendeur ou la vendeuse doit procéder à un contrôle d'identité et à l'enregistrement de la remise de précurseurs d'explosifs dans le portail en ligne de fedpol³. La page d'accueil présentée en *Figure 1* s'ouvre :

The screenshot shows the public portal 'public-area-fedpol'. At the top, there is a navigation bar with the Swiss Confederation logo and the text 'public-area-fedpol'. Below this, there is a welcome message: 'Bienvenue sur le portail en ligne de fedpol'. A blue information box contains the text: 'Ce portail permet d'interagir avec fedpol en ce qui concerne les précurseurs de substances explosives. Ces substances sont soumises à la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles LPSE et se trouve dans l'annexe 1 de l'Ordonnance OPSE'. Below the information box, there are several buttons: 'Demander une autorisation d'acquisition', 'Ouvrir votre point de vente', 'Voir votre autorisation d'acquisition', 'Gérer votre point de vente', 'Gérer votre compte', 'S'activer comme employé(e) du point de vente', 'Signaler une suspicion', and 'Enregistrer une remise'. To the right of these buttons is a chart showing the status of various explosive precursors. The chart has three categories: 'Libre' (green), 'Autorisation' (yellow), and 'Interdit' (red). The precursors listed are: Acide nitrique (3% Libre, >3% ... 10% Autorisation, >10% ... 100% Interdit), Chlorate de potassium (40% Libre, >40% ... 100% Interdit), Chlorate de sodium (40% Libre, >40% ... 100% Interdit), Nitrate d'ammonium (45.7% Libre, >45.7% ... 100% Interdit), Nitrométhane (16% Libre, >16% ... 100% Autorisation), Perchlorate de potassium (40% Libre, >40% ... 100% Interdit), Perchlorate de sodium (40% Libre, >40% ... 100% Interdit), and Peroxyde d'hydrogène (12% Libre, >12% ... 35% Autorisation, >35% ... 100% Interdit). Below the chart, there are two footnotes: '* Si un mélange contient plusieurs chlorates ou perchlorates indiqués et que leur concentration totale dépasse la valeur limite de 40%, le niveau d'accès applicable est aussi "accès interdit".' and '** S'agissant du nitrate d'ammonium, la valeur limite de 45,7% correspond à une concentration d'azote de 16%'.

Figure 1: Portail public

Si le bouton « Enregistrer la remise » n'est pas présent, il se peut que le vendeur ou la vendeuse ne soit pas encore enregistré(e) en tant que tel(le) dans le système. Dans ce cas, il convient de procéder comme indiqué dans le chapitre 1.3 du document « Ouvrir un point de vente et enregistrer les employés ou employées ».

Une fois le vendeur ou la vendeuse enregistré(e), il ou elle peut cliquer sur le bouton « Enregistrer une remise » de la *Figure 2*.

¹ Loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles

² Ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles

³ Office fédéral de la police fedpol



Accueil

Bienvenue sur le portail en ligne de fedpol



Ce portail permet d'interagir avec fedpol en ce qui concerne les précurseurs de substances explosives. Ces substances sont soumises à la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosives [LPSE](#) et se trouve dans l'annexe 1 de l'Ordonnance [OPSE](#).

Demander une autorisation d'acquisition	Ouvrir votre point de vente
Voir votre autorisation d'acquisition	Gérer votre point de vente
Gérer votre compte	S'activer comme employé(e) du point de vente
Signaler une suspicion	Enregistrer une remise



Figure 2 : Portail public

Si le vendeur ou la vendeuse travaille dans plusieurs points de vente, il ou elle doit tout d'abord choisir dans quel point de vente il ou elle travaille actuellement comme dans la *Figure 3*. Par défaut, le dernier point de vente sélectionné est proposé au vendeur ou à la vendeuse. Cette étape ne s'affiche pas pour les vendeurs ou vendeuses travaillant uniquement dans un point de vente.

Figure 3 : Enregistrer la remise étape 1

Les vendeurs ou vendeuses travaillant dans un unique point de vente sont redirigé(e)s directement sur la page suivante illustrée en Figure 4. Lors de cette étape, le vendeur ou la vendeuse doit contrôler les données affichées et entrer le numéro de l'autorisation dans le champ en numéro 1 et cliquer sur « suivant ». Ce champ peut être rempli à l'aide d'un Typeahead⁴.

Figure 4 : Enregistrer la remise étape 2

⁴ Fonction informatique consistant à afficher les résultats d'une recherche pendant la saisie. Cette fonction commence lorsque 4 caractères ont été saisis.

Dans la page illustrée ensuite en *Figure 5*, le vendeur ou la vendeuse peut contrôler la validité de l'autorisation. L'icône « ✓ » s'affiche si l'autorisation est valide et l'icône « ⚠ » si elle ne l'est pas. Avant de cliquer sur le bouton suivant, il convient de contrôler l'identité de la personne à l'aide d'une carte d'identité, d'un passeport ou d'un titre de séjour. Seules les données affichées à l'écran sont valides. La personne mentionnée sur le moniteur doit effectuer l'achat personnellement. Lorsque le vendeur ou la vendeuse a terminé le contrôle d'identité, il peut cliquer sur la « check box » et se rendre à l'étape suivante.

Figure 5 : Enregistrer la remise étape 3

Lors de cette étape illustrée en *Figure 6*, le vendeur ou la vendeuse doit renseigner l'article⁵ vendu en saisissant les données des champs en 1. Il/elle peut enregistrer un article supplémentaire en cliquant sur le « + » en 2. L'application lui indique la validité de l'autorisation à l'aide de l'icône ✓ si elle est valide, « ⚠ » si elle est non valide ou « ⚠ » s'il faut appuyer sur « Contrôler » pour contrôler la validité de l'autorisation du client pour les articles saisis.

Le vendeur ou la vendeuse qui trouve le comportement d'un client suspect peut cliquer sur le bouton « » en 3 pour signaler sa suspicion. Lorsque le bouton est activé, il est alors possible de décrire la raison de la suspicion. Le vendeur ou la vendeuse peut effectuer la vente même si la substance vendue n'a plus d'autorisation valide en cliquant sur « » en 4. Cette option doit être utilisée uniquement si le vendeur ou la vendeuse se sent en danger. Il est à noter que si cette option est utilisée, fedpol évaluera la remise comme suspecte lors de l'analyse des remises. Pour terminer l'enregistrement de la remise, il suffit de cliquer sur « Enregistrer » et les données sont transmises à fedpol.

⁵ Si le nom de l'article n'existe pas, veuillez saisir la ou les substances contenues. Vous pouvez également signaler le nom de l'article manquant à fedpol qui l'ajoutera pour les enregistrements futurs.

Accueil

Enregistrer la remise



Date de vente	Employé(e)	Point de vente	Numéro de l'autorisation d'acquisition
9.12.2022	Hans, Muster	fedpol 1, Kramgasse 3, 3003 Bern	d6ef7b33-4ef9-4d12-a301-7dbc6f8dc3f7

Saisir un article *	Conc. en % *	Nombre d'unité de ...	Taille de l'unité de ...	Unité *	Statut
1 Acide nitrique	5	0	1	Litres	✓
Peroxyde d'hydrogène	20	1	1	Litres	4 Vendre malgré tout <input type="checkbox"/> Statut ⚠
Acétone	50	12	2	Litres	Statut 🔔

3 Remise suspicieuse

2 +

Retour Contrôler Enregistrer

Figure 6 : Enregistrer la remise étape 4